



INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2007 POUR LA CAROTTE, L'OIGNON, L'OIGNON VERT ET LE POIREAU

Ce bulletin d'information présente la liste des principaux insecticides et fongicides disponibles dans les cultures suivantes : la carotte, les oignons récoltés secs, incluant l'oignon standard et l'oignon espagnol, l'oignon vert vendu en paquets (faussement appelé « échalote ») et le poireau.

L'énumération des produits dans la liste est faite en fonction des ennemis des cultures. Seuls les maladies et les insectes les plus souvent rencontrés ont été inclus. Notez que les produits homologués contre les vers gris ne sont pas présentés dans ce bulletin d'information. L'avertissement [No 01 Légumes – Général](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf) du 18 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf>) traite spécifiquement de la lutte contre ce ravageur.

Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides faites en champ à partir du semis ou de la plantation. Les fumigants de sol, les traitements de semences, les traitements sur les transplants en serre, de même que les engrais foliaires appliqués pour corriger les problèmes en lien avec des carences minérales n'ont pas été inclus.

Comment utiliser la liste?

La liste présente, pour chacun des usages permis, les éléments suivants : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe chimique, la dose recommandée, le délai avant la récolte, le coût approximatif du traitement et une section « remarques ». Voici les principaux renseignements que vous pouvez retrouver pour chacun de ces éléments :

La matière active indique le nom du composé chimique, présent dans le produit commercial, qui agit pour réprimer l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous pouvez en choisir un autre dont la matière active est différente.

Le groupe chimique est destiné à vous aider pour faire les choix appropriés pour la rotation des produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour réprimer une maladie ou un insecte donné, il est fortement recommandé d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes chimiques différents. Cette façon de faire limite considérablement le risque qu'un organisme phytopathogène ou un insecte développe une résistance aux pesticides utilisés.

La dose recommandée ne vous est fournie qu'à titre informatif. Lorsque vous utilisez un produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées **à l'hectare**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93; pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués sur le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \frac{\text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10}{\text{espacement entre les rangs (cm)}}$$

Le coût par dose représente ce qu'il en coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois. Cependant, le coût par dose n'inclut pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le délai avant récolte représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes. On y indique, entre autres, le nombre maximal de traitements permis par saison et les restrictions relatives aux cultivars sur lesquels le produit est homologué.

Les tableaux résumés

Pour chaque culture, un « tableau résumé » a aussi été inclus. Ce dernier regroupe les différents insecticides et fongicides homologués et les ennemis visés. Compte tenu de leur grande importance pour le choix du pesticide à utiliser, certains renseignements, comme le nombre maximum de traitements permis et le délai avant récolte, ont aussi été répétés dans ce tableau. **Le délai de réentrée au champ**, une donnée qui n'est pas toujours présente sur les étiquettes de pesticides, **a aussi été inclus**. Ce délai correspond à l'intervalle minimal en heures requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ. Il sert bien entendu à réduire au minimum le risque d'intoxication des ouvriers agricoles et des dépesteurs qui sont susceptibles de toucher (contact cutané) aux cultures ou au sol des superficies traitées.

En 2007, **un ajout d'information** est disponible concernant les pesticides. Il s'agit des **indices de risque pour l'environnement et la santé issus de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec** dont l'acronyme est IRPeQ. Comme le nom l'indique, il s'agit d'indices qui nous informent du risque lié à l'utilisation de pesticides pour l'environnement et la santé. Ces données fournissent un éclairage nouveau pour choisir les produits phytosanitaires. Plus le chiffre est élevé, plus le risque est grand pour l'environnement et la santé. Dans les tableaux des pages suivantes, vous retrouverez les indices de risque pour l'environnement et la santé pour chacun des insecticides et des fongicides homologués pour lutter contre les ennemis de la carotte, de l'oignon, de l'oignon vert et le poireau. Il est important de prendre note que pour les besoins de calcul des indices, nous avons toujours utilisé la dose la plus élevée lorsque figure plus d'une dose sur l'étiquette du pesticide. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les indices de risque, consultez le bulletin d'information **No 02** d'ordre général publié le 1^{er} juin 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02gen07.pdf>).



Mise en garde

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent rigoureusement être respectés. Dans le cas contraire, il y a de fortes chances que l'on retrouve, dans vos produits, des quantités de résidus de pesticides dépassant les normes réglementaires.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non respect de l'étiquette officielle.

Collaboration :

Brigitte Carignan, stagiaire, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 229 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 03 – carotte, céleri, laitue... – 5 juillet 2007



CAROTTE – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb.	1,25 - 2,50 L	1	22 - 44	
Malathion	FYFANON 50 EC	Org.-P.	1,10 - 2,75 L	7	N.D.	
	MALATHION 500		1,40 - 3,00 L	7	18 - 39	
CHARANÇON DE LA CAROTTE						
Phosmet	IMIDAN 50 W INSTAPAK	Org.-P.	2,25 kg	40	65	Pas plus de 2 traitements par saison.
MOUCHE DE LA CAROTTE – traitement contre les larves						
Diazinon	DIAZINON 5 G	Org.-P.	85 g/100 m	Au semis	0,52/100m	Appliquer dans le sillon au semis. Efficace contre la 1 ^{re} génération seulement.
MOUCHE DE LA CAROTTE – traitement contre les adultes						
Cyperméthrine	RIPCORDER 400EC	Pyr.	175 ml	35	25	Pas plus de 3 traitements par saison.
Diazinon	DIAZINON 50 EC	Org.-P.	1,10 L	10	19	
	DIAZINON 50 W		1,10 kg		31	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		21	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		N.D.	
	DIAZOL 50 W		1,10 kg		N.D.	
	DZN 600 EW		915 ml		N.D.	
PUCERONS						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb.	1,25 - 2,50 L	1	22 - 44	
Diazinon	DIAZINON 50 EC	Org.-P.	1,10 L	10	19	
	DIAZINON 50 W		1,10 kg		31	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		21	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		N.D.	
	DIAZOL 50 W		1,10 kg		N.D.	
	DZN 600 EW		915 ml		N.D.	



CAROTTE – INSECTICIDES (suite)

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERONS (suite)						
Malathion	FYFANON 50 EC	Org.-P.	1,10 - 2,75 L	7	N.D.	
	MALATHION 25 W		2,25 - 5,50 kg		43 - 104	
	MALATHION 50 EC		1,10 - 2,75 L		16 - 39	
	MALATHION 500		1,40 - 3,00 L		18 - 39	
	MALATHION 500 E		1,80 - 2,00 L		N.D.	

CAROTTE – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES ALTERNARIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Boscalid	LANCE WDG	Anil.	315 g	0	57	Pas plus de 5 traitements par saison. Homologué seulement pour lutter contre la brûlure alternarienne.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et Strob.	580 - 735 g	0	82 - 104	Pas plus de 6 traitements par saison. Homologué seulement pour lutter contre la brûlure alternarienne.
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	2,4 - 3,2 L	1	30 - 40	
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et Phényl.	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison. Homologué seulement pour lutter contre la brûlure alternarienne.
Mancozèbe	DITHANE DG	Dithio.	2,25 kg	7	16	
	RAINSHIELD NT				N.D.	
	DITHANE M-45				18	
	MANZATE DF				14	
	MANZATE PRO-STICK				17	
PENNCOZEB 75 DF						
Métirame	POLYRAM DF	Dithio.	2,25 kg	7	18	



CAROTTE – FONGICIDES (suite)

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES ALTERNARIENNE ET CERCOSPORÉENNE (suite)						
Pyraclostroline	CABRIO EG	Strob.	0,56 -1,1 kg	3	59 - 116	Pas plus de 3 traitements par saison.
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 M ou COPPER 53 W	Subst. inorg.	4,0 kg	1	64	
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	1,10 - 3,30 kg	7	13 - 38	
CAVITÉ PYTHIENNE (FENDILLEMENT HORIZONTAL)						
Métalaxyl-M	RIDOMIL GOLD 1G	Acyla.	2,5 g/cm de larg. de socle/100 m	Au semis	0,03/100 m	
RHIZOCTONE BRUN						
Azoxystrobine	QUADRIS	Strob.	4 à 6 ml /100 m	40	0,47 - 0,71 /100 m	Diluer dans 50 à 100 litres d'eau à l'hectare. Appliquer dans le sillon au semis ou sur le rang après la levée ou dans les 30 jours suivant la levée. Pas plus de 1 traitement par saison.

N.D. : prix non disponible

* **Groupes chimiques des insecticides** : Carb. = Carbamates, Org.-P. = Organophosphorés, Pyr. = Pyréthriinoïdes de synthèse.

** **Groupes chimiques des fongicides** : Acyla. = Acylamines, Anil. = Anilides, Anilino. = Anilinopyrimidines, Chloroni. = Chloronitriles, Dithio. = Dithiocarbamates, Phényl. = Phénylpyrroles, Strob. = Strobilurines, Subst. inorg. = Substances inorganiques.



CAROTTE – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Insectes réprimés				
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Charançon de la carotte	Cicadelles	Mouche de la carotte (larves)	Mouche de la carotte (adultes)	Pucerons
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	56	219	24	–	1		⊙			⊙
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	210	68	24	3	35				⊙	
Diazinon	DIAZINON 5 G	495	25	12 à 24	–	S			⊙		
	DIAZINON 50 EC	462	34	12 à 24	–	10				⊙	⊙
	DIAZINON 50 W									⊙	⊙
	DIAZINON 500 E									⊙	⊙
	DIAZOL 50 EC									⊙	⊙
	DIAZOL 50 W									⊙	⊙
DZN 600 EW									⊙	⊙	
Malathion	FYFANON 50 EC	144	97	12 à 24	–	7		⊙			⊙
	MALATHION 25 W									⊙	⊙
	MALATHION 50 EC									⊙	⊙
	MALATHION 500									⊙	⊙
	MALATHION 500 E	144					⊙	⊙			
Phosmet	IMIDAN 50 W INSTAPAK	132	194	24	2	40	⊙				

S : appliqué au semis; aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

CAROTTE – TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

FONGICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Maladies réprimées			
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlure alternarienne	Brûlure cercosporéenne	Cavité pythienne	Rhizoctone brun
Azoxystrobine	QUADRIS	64	16	12	1	40				⊙
Boscalid	LANCE WDG	64	58	12	5	0	⊙			
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	106	92	72	6	0	⊙			
Chlorothalonil	BRAVO 500	12	368	48	–	1	⊙	⊙		
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	191	34	12	3	7	⊙			
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSHIELD NT	4	154	24	–	7	⊙	⊙		
	DITHANE M-45						⊙	⊙		
	MANZATE DF						⊙	⊙		
	MANZATE PRO-STICK						⊙	⊙		
	PENNCOZEB 75 DF						⊙	⊙		
Métalaxyl-M	RIDOMILGOLD 1G	16	20	48	–	S			⊙	
Métirame	POLYRAM DF	12	317	24	–	7	⊙	⊙		
Pyraclostrobine	CABRIO EG	49	68	12	3	3	⊙	⊙		
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 M ou COPPER 53 W	150	78	24 à 48	–	1	⊙	⊙		
Zinèbe	ZINEB 80 W	36	518	24	–	7	⊙	⊙		

S : appliqué au semis; aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.



OIGNON (récolté sec) – INSECTICIDES

Pour l'oignon sec, le **déla**i avant récolte inclut la période de séchage au champ en andains.

On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MOUCHE - traitement contre les larves						
Chlorpyrifos	LORSBAN 15 G	Org.-P.	32 g/100 m	109	0,23/100 m	Dose en fonction de la largeur du sillon (consultez l'étiquette).
	PYRIFOS 15 G		64 g/100 m		0,45/100 m	
Diazinon	DIAZINON 5 G	Org.-P.	85 g/100 m	Au semis ou à la plantation	0,52/100 m	Appliquer dans suffisamment d'eau pour détremper le sol sur le rang au semis ou à la plantation; utiliser la dose la plus élevée en sol organique, la plus faible en sol minéral pauvre en matière organique.
	DIAZINON 50 EC		180 g/100 m		1,11/100 m	
	DIAZINON 50 W		20 ml/100 m		0,35/100 m	
	DIAZINON 500 E		37,5 ml/100 m		0,65/100 m	
	DIAZOL 50 EC		10 g/100 m		0,28/100 m	
	DIAZOL 50 W		17 g/100 m		0,48/100 m	
			14 ml/100 m		0,27/100 m	
			20 ml/100 m		0,38/100 m	
			20 ml/100 m		N.D.	
			37,5 ml/100 m		N.D.	
			95 g/100 m			
			175 g/100 m			
MOUCHE - traitement contre les adultes						
Cyperméthrine	RIPCORDER 400 EC	Pyr.	175 ml	3	25	Pas plus de 3 traitements par saison. Peut être utilisé sur les andains.
Diazinon	DIAZINON 50 EC	Org.-P.	1,10 L	10	19	
	DIAZINON 50 W		1,1 kg		31	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		21	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		N.D.	
	DIAZOL 50 W		1,1 kg		N.D.	
	DZN 600 EW		915 ml		N.D.	
Naled	DIBROM	Org.-P.	550 ml	4	23	

OIGNON (récolté sec) – INSECTICIDES (suite)

Pour l'oignon sec, le **délai avant récolte** inclut la période de séchage au champ en andains.
On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
THRIPS						
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	Pyr.	175 ml	3	25	Pas plus de 3 traitements par saison.
Deltaméthrine	DECIS 5 EC	Pyr.	200 ml	5	21	Pas plus de 1 traitement par saison.
Diazinon	DIAZINON 50 EC	Org.-P.	1,10 L	10	19	
	DIAZINON 50 W		2,25 - 4,50 kg		64 - 128	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		21	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		N.D.	
	DIAZOL 50 W		1,10 kg		N.D.	
	DZN 600 EW		915 ml		N.D.	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr.	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	FYFANON 50 EC	Org.-P.	2,25 L	3	N.D.	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		81	
	MALATHION 50 EC		2,25 L		32	
	MALATHION 500 E				N.D.	
Naled	DIBROM	Org.-P.	550 ml	4	23	

OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES

Pour l'oignon sec, le **délai avant récolte** inclut la période de séchage au champ en andains.
On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>)						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	Bio-fong.	3,0 - 4,5 kg	0	N.D.	
Boscalid	LANCE WDG	Anil.	475 g	7	86	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et Strob.	1,0 - 1,3 kg	7	142 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	2,4 - 4,8 L	7	30 - 60	Pas plus de 3 traitements par saison.

OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES (suite)

Pour l'oignon sec, le **délai avant récolte** inclut la période de séchage au champ en andains.
On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>) (suite)						
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et Phényl.	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison.
Iprodione	ROVRAL WP	DiCarb.	1,5 kg	15	130	
Iprodione + mancozèbe	ROVRAL + mancozèbe	DiCarb. + Dithio.	0,75 kg + man.	15	N.D.	En mélange avec la dose recommandée de mancozèbe.
Mancozèbe	DITHANE DG	Dithio.	2,25 - 3,25 kg	10	16 - 23	
	RAINSHIELD NT				18 - 26	
	MANZATE DF				14 - 20	
	MANZATE PRO-STICK				N.D.	
	DITHANE M-45				17 - 25	
PENNCOZEB 75 DF						
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 - 3,30 kg	7	10 - 38	
CHARBON						
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSHIELD NT	Dithio.	4,4 - 8,8 kg	100	32 - 63	Appliquer les granules dans le sillon lors du semis.
MILDIOU (<i>Peronospora</i>)						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	Bio-fong.	3,0 - 6,0 kg	0	N.D.	
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et Strob.	1,0 - 1,3 kg	7	142 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	Org.-ét.	2,8 kg	7	147	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mancozèbe	MANZATE DF	Dithio.	2,25 - 3,25 kg	10	18 - 26	
	MANZATE PRO-STICK				14 - 20	
Métalaxyl-M + mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68WP	Acyla.	2,5 kg	7	90	Pas plus de 3 traitements par saison.
Oxychlorure de cuivre	CUIVRE PM ou COPPER SPRAY	Subst. inorg.	3 kg	1	38	
Pyraclostrobine	CABRIO EG	Strob.	0,56 - 0,84 kg	7	59 - 89	Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 - 3,30 kg	7	10 - 38	

OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES (suite)

Pour l'oignon sec, le **déla**i avant récolte inclut la période de séchage au champ en andains.
On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalid	LANCE WDG	Anil.	475 g	7	86	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et Strob.	1,0 - 1,3 kg	7	142 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et Phényl.	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	Org.-ét.	2,8 kg	7	147	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mancozèbe	MANZATE DF	Dithio.	2,25 - 3,25 kg	10	17 - 25	
	MANZATE PRO-STICK				15 - 22	
Pyraclostrobine	CABRIO EG	Strob.	0,56 - 0,84 kg	7	59 - 88	Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	0,85 - 3,30 kg	7	10 - 38	

N.D. : prix non disponible

* **Groupes chimiques des insecticides** : Carb. = Carbamates, Org.-P. = Organophosphorés, Pyr. = Pyréthrin

oïdes de synthèse.

** **Groupes chimiques des fongicides** : Acyla. = Acylamines, Anil. = Anilide, Anilino. = Anilinopyrimidines, Bio-fong. = Bio-fongicides, Chloroni. = Chloronitriles, Dicarb. = Dicarboximides, Dithio. = Dithiocarbamates, Org.-ét. = Organo-étains, Phényl. = Phénylpyrroles, Strob. = Strobilurines, Subst. inorg. = Substances inorganiques



OIGNON (récolté sec) – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Insectes réprimés		
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Mouche de l'oignon (larves)	Mouche de l'oignon (adultes)	Thrips
Chlorpyrifos	LORSBAN 15 G	638	115	24	1	109	⊙		
	PYRIFOS 15 G						⊙		
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	210	68	24	3	3		⊙	⊙
Deltaméthrine	DECIS 5 EC	72	10	12	1	5			⊙
Diazinon	DIAZINON 5 G	495	25	12 à 24	-	S	⊙		
	DIAZINON 50 EC	529	68			⊙	⊙	⊙	
	DIAZINON 50 W	495	51			⊙	⊙	⊙	
	DIAZINON 500 E	495	68			⊙	⊙	⊙	
	DIAZOL 50 EC	529	68			⊙	⊙	⊙	
	DIAZOL 50 W	529	68			⊙	⊙	⊙	
	DZN 600 EW	462	34				⊙	⊙	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	81	96	24	3	14			⊙
Malathion	FYFANON 50 EC	144	97	12 à 24	-	3			⊙
	MALATHION 25 W								⊙
	MALATHION 50 EC								⊙
	MALATHION 500 E								⊙
Naled	DIBROM	144	320	48	-	4		⊙	⊙

S : appliqué au semis : aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.



OIGNON (récolté sec) – TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

FONGICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Maladies réprimées			
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlure de la feuille (Botrytis)	Charbon	Mildiou (Peronospora)	Tache pourpre (Alternaria)
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	1	N.D.	4	–	0	⊙		⊙	
Boscalid	LANCE WDG	64	58	12	6	7	⊙			⊙
Boscalid et Pyr.aclostrobine	PRISTINE WG	113	126	72	6	7	⊙		⊙	⊙
Chlorothalonil	BRAVO 500	16	490	48	3	7	⊙			
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	191	34	12	3	7	⊙			⊙
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	1	45	12	5	7			⊙	⊙
Iprodione	ROVRAL WP	20	259	24	–	15	⊙			
Iprodione + mancozèbe	ROVRAL + mancozèbe	20	259	24	–	15	⊙			
Mancozèbe	DITHANE DG	4	205	24	–	10	⊙	⊙		
	RAINSHIELD NT		410				⊙			
	DITHANE M-45		205				⊙		⊙	
	MANZATE DF		205				⊙		⊙	
	MANZATE PRO-STICK		205				⊙		⊙	
PENNZOZEB 75 DF	205									
Métalaxyl-M/mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68 WP	29	327	48	3	7			⊙	
Oxychlorure de cuivre	CUIVRE PM ou COPPER SPRAY	64	159	24 à 48	–	1			⊙	
Pyraclostrobine	CABRIO EG	49	68	12	3	7			⊙	⊙
Zinèbe	ZINEB 80 W	36	518	24	–	7	⊙		⊙	⊙

N.D. : non disponible



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

OIGNON VERT (à botteler) – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MOUCHE - traitement contre les larves						
Diazinon	DIAZINON 5 G	Org.-P.	85 g/100 m 180 g/100 m	Au semis ou à la plantation	0,52/100 m 1,11/100 m	85 g/100 m de rang en sol minéral; jusqu'à 180 g/100 m en sol organique. Appliquer dans suffisamment d'eau pour détremper le sol sur le rang au semis ou à la plantation; utiliser la dose la plus élevée en sol organique, la plus faible en sol minéral pauvre en matière organique.
	DIAZINON 500 E		14 ml/100 m 20 ml/100 m		0,27/100 m 0,38/100 m	
MOUCHE - traitement contre les adultes						
Diazinon	DIAZINON 500 E	Org.-P.	1,10 L	10	21	
THRIPS						
Diazinon	DIAZINON 500 E	Org.-P.	1,10 L	10	21	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr.	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	FYFANON 50 EC	Org.-P.	2,25 L	3	N.D.	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		81	
	MALATHION 500 E		2,25 L		N.D.	
	MALATHION 50 EC				32	

OIGNON VERT (à botteler) – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>)						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	Bio-fong.	3,0 - 4,5 kg	0	N.D.	
Boscalid	LANCE WDG	Anil.	475 g	7	86	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et Strob.	1,0 - 1,3 kg	7	142 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	2,4 - 4,8 L	14	30 - 60	Pas plus de 5 traitements par saison.
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et Phényl.	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

OIGNON VERT (à botteler) – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MILDIOU (<i>Peronospora</i>)						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	Bio-fong.	3,0 - 6,0 kg	0	N.D.	
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et Strob.	1,0 - 1,3 kg	7	156 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	Strob.	0,56 - 0,84 kg	7	59 - 89	Pas plus de 3 traitements par saison.
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	475 g	7	86	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et Strob.	1,0 - 1,3 kg	7	156 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et Phényl.	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	Strob.	0,56 - 0,84 kg	7	59 - 89	Pas plus de 3 traitements par saison.

N.D. : prix non disponible

* **Groupes chimiques des insecticides** : Org.-P. = Organophosphorés, Pyr. = Pyréthriinoïdes de synthèse.

** **Groupes chimiques des fongicides** : Anil. = Anilides, Anilino. = Anilinopyrimidines, Bio-fong. = Bio-fongicides, Chloroni. = Chloronitriles, Phényl. = Phénylpyrroles, Strob. = Strobilurines.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

OIGNON VERT (à botteler) – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Insectes réprimés		
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Mouche de l'oignon (larves)	Mouche de l'oignon (adultes)	Thrips
Diazinon	DIAZINON 5 G	495	25	12 à 24	-	S	⊙		
	DIAZINON 500 E	529	68		-	10	⊙	⊙	⊙
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	81	96	24	3	14			⊙
Malathion	FYFANON 50 EC	144	97	12 à 24	-	3			⊙
	MALATHION 25 W								⊙
	MALATHION 50 EC								⊙
	MALATHION 500 E								⊙

S : appliqué au semis : aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.



OIGNON VERT (à botteler) (suite) – TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Maladies réprimées		
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlure de la feuille (<i>Botrytis</i>)	Mildiou (<i>Peronospora</i>)	Tache pourpre (<i>Alternaria</i>)
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	1	N.D.	4	–	0	⊙	⊙	
Boscalid	LANCE WDG	64	58	12	6	7	⊙		⊙
Boscalid et Pyr.aclostrobine	PRISTINE WG	113	126	72	6	7	⊙	⊙	⊙
Chlorothalonil	BRAVO 500	16	490	48	5	14	⊙		
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	191	34	12	3	7	⊙		⊙
Pyraclostrobine	CABRIO EG	49	68	12	3	7		⊙	⊙

N.D. : non disponible



POIREAU – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
THRIPS						
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr.	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	FYFANON 50 EC	Org.-P.	2,25 - 2,75 kg	3	N.D.	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		81	
	MALATHION 500 E		2,25 - 2.75 L		N.D.	

POIREAU – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalid	LANCE WDG	Anil.	475g	7	86	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	Anil. et Strob.	1,0 - 1,3 kg	7	142 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	Anilino. et Phényl.	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	Strob.	0,56 - 0,84 kg	7	59 - 89	Pas plus de 3 traitements par saison.

N.D. : prix non disponible

* **Groupes chimiques des insecticides** : Org.-P. = Organophosphorés, Pyr. = Pyréthriinoïdes de synthèse.

** **Groupes chimiques des fongicides** : Anil. = Anilides, Anilino. = Anilinopyrimidines, Phényl. = Phénylpyrroles, Strob. = Strobilurines.

